

MAITRES D'OUVRAGE

**SCCV MULHOUSE RUE DE L'EST
50, avenue de République
94550 CHEVILLY LARUE**

MAITRES D'ŒUVRE

**DEA Architectes
9 rue Auguste Wicky
68100 MULHOUSE**

***Construction de 42 logements en accession à la propriété
compris logements avec concept EVOLUVIE®***

«E[a]st Opéra »

***20 rue de l'Est
68 100 Mulhouse***

NOTICE DESCRIPTIVE – NOTAIRE

Du 30 Novembre 2023

VEFA

Conformément à l'arrêté du 10 Mai 1968

PREAMBULE

La présente opération est située sur la commune de MULHOUSE (68100). Le programme comprend la réalisation de 42 logements et de 38 places de stationnement en sous-sol.

La hauteur sous plafond est d'environ 2,50 m pour tous les étages du RDC à l'attique, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et les remplacer pour des prestations équivalentes dans le cas d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'Entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc. ...) et plus généralement si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options. Les matériaux naturels tels que les carrelages peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en options, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue d'options.

Les teintes, coloris et finitions des façades et des ouvrages des parties communes seront définies par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

L'opération répondra aux réglementations en vigueur et entre autres :

Réglementation thermique :

- RT 2012 (RT 2012 – 30%, Label Effinergie +)

Isolation acoustique :

- RA 2000.
- Respect du classement acoustique de façade.

Réglementation concernant les personnes handicapées physiques :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

Réglementation concernant l'incendie :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

Installations et équipements électriques :

- Conforme aux prescriptions de la NFC 15.100

Normes Parking

- Conforme à la norme NFP 91.120

Normes Ascenseurs

- Respect du DTU 75.1 et de ses annexes.

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

SOMMAIRE

1.	<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u>	6
2.	<u>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</u>	10
3.	<u>ANNEXES PRIVATIVES</u>	20
4.	<u>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</u>	21
5.	<u>EQUIPEMENTS GENERAUX</u>	27
6.	<u>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS</u>	30

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructures

1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse pour création de 1 niveau de sous-sol.
Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.
Terrassements complémentaires pour l'ensemble du bâtiment.
En fonction des volumes et de leurs qualités, les terres seront évacuées ou réutilisées sur place.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé par semelles filantes ou isolées ou par pieux suivant les cas, et en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

1.2 Murs et ossatures

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Voiles en béton armé. Epaisseur selon calculs. Protection d'étanchéité à hauteur de la cote de crue décennale, selon nécessité technique

1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse selon les cas. Epaisseur selon calculs.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé de 16 cm ou en bloc maçonnés creux de 20 cm ou brique de terre cuite de 20 cm.
- **Isolation thermique** : doublage extérieur.
- **Revêtements de façades** :
 - Les façades seront revêtues en partie d'un enduit de parement type monocouche gratté fin, d'un revêtement en bardage métallique laqué en usine dont les coloris tons « Champagne » contrastés selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire, ces éléments seront en majorités structurés et non lisse. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
 - Les encadrements de certaines baies et chiens assis en dernier niveau seront réalisé avec un encadrement métallique, suivant permis de construire.
 - Appuis en béton gris au droit des fenêtres ou pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium laqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

1.2.3 Murs pignons

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé d'une épaisseur suivant bureau d'étude structure.
- **Isolation thermique** :
 - **Pignon borgne** : doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire).
 - **Pignon non borgne** : doublage extérieur.
- **Revêtements de façades** :
 - Les façades seront revêtues en partie d'un enduit de parement type monocouche gratté fin, d'un revêtement de type bardage métallique structuré et

selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.

- Les encadrements de certaines baies et chiens assis en dernier niveau seront réalisés avec un encadrement métallique, suivant permis de construire.
- Appuis en béton gris au droit des fenêtres ou pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium laqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggia – séchoirs)

Maçonnerie ou béton armé avec parement dito façade ou peinture.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure. Epaisseur suivant calculs. Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs d'appartements

- Entre appartements contigus :
Maçonnerie porteuse ou béton armé. Epaisseur 18 cm mini. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations structures et acoustiques en vigueur.
- Entre appartements et autres locaux (escaliers, ascenseur, circulations, hall et locaux divers) :
Maçonnerie porteuse ou béton armé. Epaisseur suivant calculs (18 cm minimum). Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermique, structure et acoustique en vigueur.

1.3 Planchers

1.3.1 Planchers sur étage courant

Planchers béton armé, épaisseur 20 cm ou plus selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.
Chape acoustique.

1.3.2 Planchers sous terrasses

Planchers béton armé épaisseur selon étude de structure, réglementations thermique et acoustique.
Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique. Isolant en sous face de dalle, selon nécessité suivant étude thermique.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementations incendie, thermique et acoustique.

Selon nécessité technique, mise en œuvre d'un isolant en sous face de dalle ou d'un isolant thermique sous chape acoustique.

1.4 Cloisons de distribution

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons sèches type Placostyl de chez Placoplâtre ou équivalent, de 72 mm d'épaisseur avec isolant.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité. Traitement hydrofuge des cloisons suivant nécessité réglementaire.

Appartements EVOLUVIE® :

Les appartements EVOLUVIE® dans leur configuration de deux lots séparés, sont équipés d'une cloison modulaire de séparation placée dans l'espace de communication des deux lots. Elle est constituée sur chaque face d'un complexe isolant de deux couches vissées dans le mur avec interposition d'une isolation par laine de roche sur rails métalliques vissés. De chaque côté, des baguettes de finition en bois sont vissées dans le complexe isolant. Finition peinture.

1.5 Escaliers

1.5.1 Escaliers Halls d'entrée

En béton armé préfabriqué ou coulé en place, il recevra le même traitement que le sol du hall d'entrée

1.5.2 Escaliers de secours et d'accès au sous-sol.

En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de fumées des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Ventilation des logements : conduit en acier galvanisé situé dans les gaines techniques.
Ventilation des parkings : conduit en béton doublé d'un isolant (selon nécessité technique), épaisseur suivant étude thermique, acoustique et réglementation incendie.

1.6.3 Conduits d'air frais

Conduits conformes à la réglementation pour arrivée d'air frais aux locaux à ventiler (locaux poubelles, vélos/2 roues, parking, circulation des caves, ;..), selon nécessité technique.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Evacuation des gaz brûlés de la chaufferie par conduit inox, dimensions suivant réglementation en vigueur.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Ventilation naturelle par conduits métalliques ou maçonnés, en respect avec la réglementation en vigueur.

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales

Pour les descentes traversant des volumes habitables : conduits verticaux d'évacuation en PVC encloisonnés dans les gaines techniques.

Pour les descentes extérieures : chutes verticales d'eaux pluviales en PVC, zinc ou acier galvanisé, au choix du Maître d'Ouvrage.

1.7.2 Chutes des eaux usées et eaux vannes

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Tuyaux en PVC M1 ou autre suivant précaunisation des services des eaux de la ville de Mulhouse dans l'ensemble du sous-sol.

Protection des canalisations verticales exposées aux chocs jusqu'à une hauteur d'un mètre.

1.7.4 Branchement aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux attentes du réseau public en limite de propriété au moyen d'une station de relevage selon nécessité technique.

1.8 Toitures

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente en bois de type industrielle ou traditionnelle, selon spécificité technique du projet.
Ou sans objet dans le cas de toiture terrasse

Couverture réalisée en bac acier ou zinc naturel ou zinc teinté conformément au Permis de Construire. Ou sans objet dans le cas de toiture terrasse

1.8.2 Etanchéité et accessoire

- Terrasse accessible : étanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par dalles en béton lisse posées sur plots selon projet architectural ou équivalent.
- Terrasse inaccessible : sans objet
- Débords de sous-sol : étanchéité élastomère sur la dalle haute du sous-sol, destinée à recevoir de la terre végétale ou, dans les zones de terrasses privatives, des dallettes sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.

1.8.3 Souches et cheminées, ventilation

- Ouvrages en béton armé ou maçonnerie
- Trainasse de VMC en tôle galvanisée
- Ventilation de chutes en PVC

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Séjour, pièces ouvertes sur le séjour :

(Hors Cuisine)

Pose d'un parquet contrecollé de la gamme MONOLAME 140 de la marque CFP, ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois assorties de 7cm de hauteur au pourtour des pièces.

Ou

Carrelage grès émaillé en 50*50 ou 60*60 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris minimum dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage)

Chambres et placards attenants :

Pose d'un parquet contrecollé de la gamme MONOLAME de la marque CFP, ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois assorties de 7cm de hauteur au pourtour des pièces.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Cuisine

Carrelage grès émaillé en 50*50 ou 60*60 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris minimum dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage)

Salle de bains, salle d'eau, W-C

Carrelage grès émaillé en 50*50 ou 60*60 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris minimum dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage)

2.1.3 Sols et plinthes des entrées, dégagements

Dito 2.1.1.

2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchées

Dalles en béton lisse posées sur plots, selon projet architectural

2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)

2.2.1 Salles de bains et salles d'eau

Revêtement en faïence des Etablissements Saloni ou équivalent (choix parmi 7 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

- A hauteur d'huissier sur l'ensemble des murs de la pièce.
- Tablier de baignoire avec trappe incorporée.
- Dans le cas de WC séparé : faïence dito salle de bain ou salle d'eau, sur 3 côtés, sur une hauteur de 1m20

2.2.2 Cuisine

Sans objet,

2.3 Plafonds (sauf peintures, teintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Parement béton ragréé par produit de surfacage suivant nécessité.

Nota : Pour des raisons techniques, certaines zones pourront comporter des faux plafonds surbaissés ou des soffites en plaque de plâtre.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet

2.3.3 Plafonds des loggias

Peinture type pliolithe.

2.3.4 Sous-face des balcons

Peinture type pliolithe.

2.3.5 Sous-face des débords de plancher à l'extérieur

Peinture type pliolithe.

2.4 Menuiseries extérieures

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries PVC blanc à l'intérieur et plaxé à l'extérieur, hors baies des oriels Sud qui seront en aluminium, teinte selon plans de Permis de Construire. Ouvrantes à la Française et en oscillo battant. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Menuiseries PVC blanc à l'intérieur et plaxé à l'extérieur, teinte selon plans de Permis de Construire. Ouvrantes à la Française et en oscillo battant. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

Les menuiseries des salles d'eau et salles de bain auront un vitrage dépoli.

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1 Pièces principales

Volet roulant en PVC avec coffre en applique, à commande électrique.

Ou, selon plan de permis de construire.

BSO à commande électrique pour les oriels façade SUD selon plan du permis de construire et store intérieur à commande manuelle coté Rue de l'Est.

2.5.2 Pièces de service

Volet roulant en PVC avec coffre en applique, à commande électrique, selon plan de permis de construire.

Localisation : sur toutes les baies à tous les niveaux.

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries bois, finition à peindre ou laquée d'usine.

2.6.2 Portes intérieures

- Portes isoplanes à âmes pleine, finition laqué usine, largeur suivant plan
- Quincaillerie en aluminium anodisé sur rosace type Muze ou Artis de chez Vachette ou équivalent.
- Serrure à mortaiser - (pêne dormant ½ tour pour les chambres - bec de cane à condamnation pour salle d'eau, salle de bains et WC).
- Un butoir type Linux des établissements Vachette ou équivalent posé au sol.

Appartements EVOLUVIE® :

Les appartements EVOLUVIE® dans leur configuration de deux lots reliés, sont équipés d'une porte placée dans l'espace de communication des deux lots. Cette porte de distribution est mise en œuvre dans une huisserie bois. De chaque côté et dans l'épaisseur de l'espace de communication, des habillages et des baguettes de finition en bois sont vissées / collées. Finition peinture.

2.6.3 Impostes en menuiserie

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

- Portes à âme pleine de type Isoblinde 39 de chez Malerba, finition Lamilux ou équivalent.
- Equipement poignée de tirage côté extérieur de marque Muze ou Artis chez Vachette ou équivalent.
- Serrure 5 points et cylindre A2P**
- Equipement : viseur optique, arrêt de porte par butoir fixé au sol.
- Isolation par joint isophonique et seuil à la suisse en bois

2.6.5 Portes de placards

Les placards seront équipés d'une porte coulissante (ou battante pour les largeurs inférieures à 90 cm), toute hauteur, gamme Initial 10 mm des établissements Sogal, ou équivalent. Décor au choix parmi 3 dans la gamme DBI.

Localisation des placards : suivant plans.

2.6.6 Portes de locaux de rangement ou dressing

dito 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages

Les huisseries des portes palières recevront un champlat d'habillage côté intérieur et côté palier.

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps et barres d'appui réalisés en métal thermolaqué, fixation par platines boulonnées, remplissage par panneau métallique perforé suivant permis.

Type de garde-corps et de barres d'appuis suivant plans et détails de l'Architecte.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Séparatif de balcon : en vitrage dépoli dans un cadre en métal, suivant plan de façades.

Séparatif de terrasse en rez de jardins : bois ou en vitrage dépoli dans un cadre en métal, suivant plan de façades.

2.8 Peinture, papiers, tentures

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet (serrurerie extérieure thermolaquée)

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons

- Sur enduit : sans objet
- Modénatures de façades : sans objet
- Murs des loggias : peinture ou dito revêtement de façade
- Plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons : après préparation du support, deux couches de peinture de type piolite sur les surfaces non enduites.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche.

2.8.2.2 Sur murs

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauterie, éléments de chauffage et divers

Peinture glycérophtalique.

2.8.3 Papiers peints

Sans objet

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc. ...)

Sans objet

2.9 Equipements intérieurs

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Pour les T1 et certains T2 (suivants plans) :

Kitchenette 1,20 x 0.60 posée sur meuble avec évier en inox une cuve, un égouttoir et plaque de cuisson électrique 2 feux.

Pour les autres logements :

Equipement non fourni. Attentes Eau froide, eau chaude et eaux usées pour permettre l'installation d'un évier par l'acquéreur, localisation suivant plan de vente.

Appartements EVOLUVIE® :

Dans la partie Studio des appartements EVOLUVIE®, seules les attentes eau froide, eau chaude et vidange sont prévues ainsi qu'un bloc cache nourrice en mélaminé blanc..

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Pour les T1 et certains T2 (suivants plans) :

Meuble pour kitchenette en mélaminé avec emplacement pour réfrigérateur bas (appareils ménagers non fourni)

Pour les autres logements : sans objet

Appartements EVOLUVIE® :

Dans la partie Studio des appartements EVOLUVIE®, seules les attentes eau froide, eau chaude et vidange sont prévues ainsi qu'un bloc cache nourrice en mélaminé blanc.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

A partir de la colonne montante en PVC, distribution intérieure en tube PER ou cuivre.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

La production d'eau chaude sanitaire sera réalisée par une chaudière collective à gaz.

Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent.

Manchette en attente pour installation éventuelle d'un compteur (à la charge du concessionnaire et du syndic)

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans Objet

2.9.2.4 Evacuations

Du type séparatif avec raccordement en PVC aux appareils.

2.9.2.5 Distribution gaz

Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

Pour les T1, T2 :

1 robinet d'arrêt sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 1 machine.

2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.

En cas d'impossibilité de placer une machine dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle d'eau.

Pour les autres logements, à partir du T3 :

1 robinet d'arrêt double sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 2 machines.

2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.

En cas d'impossibilité de placer le lave-linge dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle de bain ou salle d'eau.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Salles de bains

- Baignoire acrylique blanche type Struktura 3 de chez Jacob Delafon ou équivalent. Dimensions 170*70 cm ou 180*80, suivant plan.
- Fourreau aiguillé en attente sous les baignoires permettant la mise en place ultérieure d'une douche PMR avec pompe de relevage intégrée (l'éventuelle création d'une douche par l'acquéreur nécessitera la mise en place d'un pare douche pour respecter les volumes de sécurité de la NFC 15.100)
- Meuble vasque type HONFLEUR de chez BATIGREEN ou équivalent. Largeur 80, 120 ou 140cm suivant plan, avec vasque-plan en céramique, miroir aux dimensions du meuble, led intégrée et tiroirs. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 5 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.

Double vasque à partir du T5.

Salles d'eau principales :

- Receveur de douche extraplat encastré de type Flight de chez Jacob Delafon ou équivalent, dimensions suivant plans (minimum 90 x 90 cm ou 80 cm x 100 cm), couleur blanche, avec bonde siphonide.
- Meuble vasque type HONFLEUR de chez BATIGREEN ou équivalent. Largeur 80, 120 ou 140cm suivant plan, avec vasque-plan en céramique, miroir aux dimensions du meuble, led intégrée et tiroirs. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 5 coloris proposés par le Maitre d'Ouvrage.

Salles d'eau secondaires (EVOLUVIE) :

- Receveur de douche extraplat encastré de type Flight de chez Jacob Delafon ou équivalent, dimensions suivant plans (minimum 90 x 90 cm ou 80 cm x 80 cm), couleur blanche, avec bonde siphonide.
- Meuble vasque type Ulysse des Etablissements Porcher ou équivalent, largeur de 60 cm, compris un bandeau ou une applique décorative et miroir de la largeur du meuble. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 3 coloris proposés par le Maitre d'Ouvrage.

W.C :

- Cuvette en porcelaine de couleur blanche suspendue avec réservoir encastré, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, de type Odéon Up des Etablissements Jacob Delafon ou équivalent.
- Lave-main type Patio de chez Jacob Delafon à partir du T3
- Evolvie® : bloc WC avec réservoir apparent, 3/6L des Etablissements Jacob Delafon ou équivalent.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé ou équivalent de la gamme Eurostyle de chez Grohe ou équivalent.

- Pour lavabo : mitigeur monocommande
- Pour baignoire et douche :
 - mitigeur thermostatique
 - Ensemble de douche : barre de 900 mm avec supports muraux métalliques - flexible métal 1750 mm - douchette à main modèle BAU SYSTEM de chez Grohe.
- Pour robinet de puisage extérieur :
Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

Localisation du robinet de puisage : pour tous les jardins.

2.9.2.9 Accessoires divers

Porte de douche type Contra de chez Jacob Delafon

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

L'installation sera conforme à la norme NFC 15.100.
Installation encastrée sous fourreaux.

Protection des circuits par disjoncteurs divisionnaires ou coupes circuits à fusibles calibrés.

2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 kVA selon le type de logement.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

L'équipement électrique des logements sera conforme à la norme NFC 15.100.

Sauf spécification contraire, les points d'éclairage sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

Appareillage type Dooxie des établissements Legrand ou équivalent, réparti de la façon suivante :

Séjour	1 point d'éclairage Une prise de courant par tranche de 4 m ² avec un minimum de 5. Dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.
Chambres	1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage. 3 prises de courant 16 A+T Pour la chambre accessible PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Cuisine des T2 et plus	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Prismaline de chez Sarlam ou équivalent) 6 prises non spécialisées 16A dont 4 à la hauteur du plan de travail. (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.) Une sortie de fil pour hotte 3 prises 16A spécialisées pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 prise ou boîte 32 A pour la cuisinière ou la plaque de cuisson
Cuisine des Studios	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Prismaline de chez Sarlam ou équivalent) 3 prises non spécialisées 16A dont 2 à la hauteur du plan de travail (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage) Une sortie de fil pour hotte 1 prise 16A spécialisée pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 boîte 32 A pour la plaque de cuisson
Salle de bain	1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage 1 point d'éclairage en bandeau lumineux 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage

Salle d'eau	1 point d'éclairage en plafond 1 applique au-dessus du miroir 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Entrée	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T Tableaux d'abonné semi encastré avec portillon.
Dégagement	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T
WC indépendant :	1 point d'éclairage pour les WC accessible aux PMR : 1 prise 16 A+T située à côté de la commande d'éclairage
Balcons et loggias	1 prise 16 A+T étanche (commandée) 1 applique en façade
Terrasses accessibles	1 prise 16 A+T étanche (commandée) 1 applique en façade
Appartements EVOLUVIE®	Les appartements EVOLUVIE® sont dotés de fourreaux équipés des câbles appropriés qui relient les tableaux abonnés de chaque lot (Electricité, Téléphone). Les interventions ultérieures doivent être réalisées par un professionnel dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.9.3.4 Domotique

Il sera mis en œuvre un système connecté sur le WIFI du logement, permettant de contrôler les volets roulants électriques, les BSO quand le logement en est occupé, le thermostat d'ambiance et l'ensemble des lumières du plafond et d'extérieur.

2.9.3.5 Sonnerie de porte palière

La sonnerie sera intégrée dans le tableau du logement.
Commande par bouton poussoir côté palier.

2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage : installation de type collectif gaz provenant de la chaudière collective située au sous-sol de l'immeuble.
- Ventilation : Ventilation simple flux hygroréglable B de type ventilation mécanique contrôlée.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -5° C : + 19° C dans toutes les pièces.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- En complément du chauffage au sol dans les salles de bains et les salles d'eau principales, mise en œuvre panneau sèche-serviettes électrique de type Tahiti de chez Finimetal ou équivalent.
- Dans les pièces sèches, chauffage au sol basse température, dimensionnement suivant calculs thermiques.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle galvanisée

Bouches d'extraction dans les salles de bains, salles d'eau, W.C et cuisine (bouche à double débit pour les cuisines et WC).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Prises d'air en façade des pièces sèches, bouches incorporées dans les menuiseries ou dans les coffres de volets roulants ou dans les façades, suivant classement acoustique.

2.9.5 Equipement intérieur des placards

2.9.5.1 Placards

Chambre suivant plan : Tablette haute mélaminé. 1 tringle penderie en acier chromé sur les 2/3 + colonne aménagée avec 4 tablettes fixes sur 1/3.

Autre placard : Tablette haute mélaminée avec tringle chromée en sous face formant penderie.

2.9.5.2 Pièces de rangement ou dressing :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio T.V.

1 prise RJ45 dans le séjour de chaque logement, 1 prise dans la chambre principale.

2.9.6.2 Téléphone

2 prises RJ 45 côte à côte dans le séjour

1 prise RJ 45 dans chaque chambre.

1 prise RJ 45 dans la cuisine

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Combiné vidéophone couleur dans chaque logement avec secret de conversation et commande d'ouverture de la porte d'accès.

2.9.7 Autres Equipements

- Fibre optique

Installation conforme à la réglementation

- Equipements de prévention incendie

Détecteurs Avertisseurs de Fumée à pile (un par niveau)
installés dans chaque logement hors des espaces de cuisine ou des salles d'eau,
conformément à la norme NF EN 14604.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 Caves, celliers, greniers

3.1.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings, finition brut

3.1.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

3.1.3 Sols

Dallage ou plancher béton.

3.1.4 Portes d'accès

Porte isoplane prépeinte équipé d'un cylindre européen sur huisserie métallique.

3.1.5 Ventilation

Grilles de ventilation intérieures en acier à peindre.
Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué.
Suivant réglementation et avis du bureau de contrôle.

3.2 Parkings couverts au sous sol

3.2.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings ; peinture vinylique.

3.2.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

3.2.3 Sols

Dallage ou plancher béton. Finition peinture.
Bandes de séparation et numérotage des places de parking.

3.2.4 Portes d'accès

Sans objet

3.2.5 Ventilation

Grilles de ventilation intérieures en acier à peindre.
Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué.
Ventilation naturelle du parking en sous-sol conforme à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet.

Option : Installations dédiées à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les bâtiments : conformes à la réglementation en vigueur.

3.3 Parkings extérieurs

Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1 Sols

Pierre marbrière ou carrelage en grés cérame selon plan de décoration du hall de l'architecte.
Format suivant calepinage des sols, pose collée sur chape flottante.
Plinthes assorties au sol.

Tapis d'entrée encastré type Tuftiguard ou équivalent avec cadre en fer cornière.

4.1.2 Parois

selon plan de décoration du hall de l'architecte

4.1.3 Plafonds

Faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone perforé (selon prescriptions acoustique) ou BA 13.

Peinture acrylique satinée en finition.

Selon plan de décoration du hall de l'architecte

4.1.4 Eléments de décoration

Miroir

4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble d'entrée formant sas, composé d'une porte battante à 1 vantail entièrement vitrée (vitrage de sécurité) avec encadrement en métal thermolaqué.

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium.

Ventouses de fermeture.

Contrôle d'accès :

* 1^{ère} porte (porte extérieure du sas) : portier vidéophone avec répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.

* 2^{ème} porte (porte dans le hall permettant d'accéder aux circulations) : commandée par lecteur VIGIK et clavier électronique à code de type TERCODE de chez BTICINO ou équivalent.

4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets

Ensemble de boîtes aux lettres, conforme aux normes PTT version simple face, de type Loft des établissements Decayeux ou équivalent, encastré dans des carreaux de plâtre. Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement, 2 formats A4.

Finition : laqué ou anodisé.

4.1.7 Tableau d'affichage

Incorporé dans l'ensemble boîte aux lettres ou indépendant et situé dans le sas d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

- Spots type Tropic des établissements Thorn Europhane ou équivalent, encastrés dans le faux plafond, ou coupoles encastrées, ou gorge lumineuse et/ou appliques décoratives avec réflecteurs orientés vers le sol, suivant plans de détail des halls.
- Allumage sur minuterie commandé par bouton poussoir lumineux type Celiane Legrand ou équivalent ou par détecteurs de présence.

4.2 Circulation de rez-de-chaussée - Couloirs et hall d'étages

4.2.1 Sols

Rez-de-chaussée haut

Dito Etages.

Etages

Mise en œuvre d'une moquette polyamide décorative en lès type Best Design ou Signature Confort ou Les territoires des Etablissements Balsan ou équivalent. Pose collée.
Plinthe en médium finition peinture, de 0,10 m de haut.

4.2.2 Murs

Peinture acrylique ou revêtement textile, selon projet de décoration de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique satinée et faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone selon nécessité pour le respect de la réglementation acoustique.

4.2.4 Eléments de décoration

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Portes d'accès aux escaliers : porte bois à âme pleine, finition stratifié, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fournisseur. Garniture de type Muze ou Artis de chez Vachette.

Portes d'accès aux gaines techniques : porte en médium (épaisseur selon réglementation) finition stratifiée. Fermeture par batteuse carrée.

4.2.7 Equipement électrique

Eclairage et équipement des circulations communes par des luminaires type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent. Pose murale en applique ou en plafonnier.

Allumage par détecteur de présence.

Eclairage et balisage de sécurité selon nécessité, conformément à la réglementation.

1 PC 16 A+T située dans la gaine technique palière.

4.3 Circulation du sous-sol

4.3.1 Sols

- Circulation véhicule : Dallage ou plancher béton.
- Sas et paliers d'ascenseur : Dallage ou plancher béton.

4.3.2 Murs

- Circulation véhicule : Murs en béton ou maçonnerie revêtus de peinture vinylique blanche.
- Sas et paliers d'ascenseur : Murs en béton ou maçonnerie revêtus de peinture vinylique blanche.
- .

4.3.3 Porte d'accès

- Accès véhicule : d'accès au parking métallique basculante électrique, commandée par télécommande (2 par place de stationnement) avec possibilité de déverrouillage manuel des portes.
- Accès piéton depuis l'immeuble : Portes pleines coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte type TS 77 des établissements Dorma.
Parements finition peinture.
Serrure à mortaiser avec quincaillerie de marque Muze ou Artis de chez Vachette ou équivalent.

4.3.4 Rampes pour véhicules

Rampe en béton, finition balayée ou chevronnée ou enrobé, suivant pourcentage de la pente.

4.3.5 Equipements électriques

Eclairage de la circulation des véhicules par des appareils de type réglette à tubes fluorescents type AQUAFORCE 2 des établissements THORN ou équivalent, allumage par détection de présence et ouverture de la porte de parking,
Balisage de sécurité par blocs autonomes et satellites, conforme aux normes et règlements en vigueur.

Sas et palier ascenseur en sous-sol : applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent, allumage sur minuterie commandé par détection de présence ou par bouton poussoir de type Plexo.

Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.

4.4 Cage d'escalier

4.4.1 Sols des paliers d'escalier

Peinture de sol anti-poussière pour tous les autres niveaux.

4.4.2 Murs

Infrastructure : Peinture vinylique blanche.

Superstructure : Enduite type bagar ou équivalent

4.4.3 Plafonds

Peinture vinylique blanche.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, garde-corps, sous-face de la paillasse

Marche et contre-marche : Peinture de sol anti-poussière.

Main-courante en acier thermolaqué

Sous-face de la paillasse : peinture vinylique blanche

4.4.5 Chauffage, ventilation

Chauffage : Sans objet.

Ventilation : En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

4.4.6 Eclairage

Applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent.

Allumage par détection de présence.

4.5 Locaux communs

4.5.1 Local vélos et local poussette :

Sols : Carrelage grès cérame, plinthes de même nature de 100 mm de haut.

Murs : Peinture vinylique

Plafonds : Béton brut ou isolation thermique sous logements

Eclairage : Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.

Porte : porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point avec clé sur organigramme.

Equipement : Dispositif d'accrochage vélos et présence de 4 bornes électriques permettant la recharge de Vélo Electrique.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet

4.6 Locaux sociaux

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet

4.7 Locaux techniques

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Sols	:	Chape hydrofugée rapportée avec pente vers siphon de sol, carrelage en grès cérame antidérapant, plinthes à gorge de 0,10 m de haut.
Murs	:	Peinture vinylique blanche sur murs, avec carrelage sur 1,80 m de hauteur.
Plafonds	:	Isolation thermique sous logements, peinture vinylique blanche.
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle ou ventilation mécanique par conduit indépendant.
Point d'eau	:	Robinet de puisage à clé anti-gel

4.7.2 Chaufferie

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet. L'éventuel surpresseur (selon nécessité technique) sera situé dans le local eau.

4.7.5 Local transformateur ENEDIS

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point ou multipoint en fonction de la demande du concessionnaire.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet (ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

4.7.7 Local ventilation mécanique

Extracteur de VMC installé en terrasse ou en comble accessible depuis les parties communes. L'accès se fait par une trappe de visite depuis le palier du dernier niveau ou depuis de skydome de désenfumage de l'escalier.

4.7.8 Autres locaux techniques (eau, BT, fibre ou autre suivant plan)

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

4.8 Conciergerie

Sans Objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1 Ascenseurs

- * 1 ascenseur par cage d'escalier ou entrée
- * Appareil électrique desservant tous les niveaux.
- * Charge utile 630 kg, vitesse 1 m/s.(NB : capacité et vitesse à définir suivant les contraintes du projet)
- * Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- * Portes palières en inox brossé au Rez-de-Chaussée, finition peinture au sous-sol et dans les étages.
- * Portes cabines acier inoxydable.
- * Remise à niveau manuelle de la cabine.
- * Indicateur de sens de marche et d'arrivée à rez-de-chaussée.

Equipements cabine :

- * Parois revêtues de panneaux en stratifié.
- * Sol avec revêtement dito hall.
- * Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- * Mains courantes en aluminium.
- * Miroir sur fond de cabine.
- * Bouton d'appel avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines (liaison GSM)

5.2 Chauffage - Eau chaude

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1 Production de chaleur

L'installation de chauffage sera de type collectif gaz provenant de la chaudière collective située au sous-sol.

5.2.1.2 Régulation automatique Suivant étude technique

5.2.1.3 Pompes et brûleurs Suivant étude technique

5.2.1.4 Accessoires divers 5.2.1.5 Suivant étude technique

5.2.1.6 Colonnes montantes Colonnes montantes en acier situées en gaine palière. Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel (non fourni)

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

La production l'eau chaude sera assurée par la chaudière collective située au sous-sol de l'immeuble.

5.2.2.2 Réservoirs Ballons de stockage dimensionné suivant étude technique

5.2.2.3 Pompes et brûleurs Suivant étude technique

5.2.2.4 Comptage général

Comptage général sur le départ ECS en chaufferie.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression situées en gaines palière ou dans les gaines techniques logements.

Mise en place d'un compteur individuel

5.3 Télécommunications

5.3.1 Téléphone

Installation conforme à la réglementation.

5.3.2 Antenne T.V. et Radio

Antenne collective en toiture du bâtiment permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.

5.3.3 Réseau Fibre Optique

Fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières.

Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

5.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Local de stockage des ordures ménagères situées à rez-de-chaussée. Containers roulant fournis par la Ville, à déposer en fonction du cycle d'enlèvement dans la zone prévue à cet effet en limite de propriété.

5.5 Ventilation mécanique des locaux

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous logements, conforme à la réglementation.

Système de VMC permettant de respecter le niveau d'isolation thermique réglementaire.

5.6 Alimentation en eau

5.6.1 Comptages généraux

Le compteur général sera situé dans l'immeuble (local eau) ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général.

Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression

Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients

5.6.4 Branchements particuliers

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'un compteur individuel.

5.7 Alimentation en gaz

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet

5.7.2 Branchements et comptage particuliers

Sans objet.

5.7.3 Comptage de service généraux

Compteur général situé en chaufferie

5.8 Alimentation en électricité

5.8.1 Comptages des services généraux

1 comptage pour les services généraux du bâtiment.

1 comptage pour les services généraux du « parking commun » en sous-sol.

Les comptages seront situés dans le local BT ou en gaine palière.

5.8.2 Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par ENEDIS.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Tableau de comptage dans les gaines techniques avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

Mise à disposition d'un abonnement à une plateforme d'estimation des consommations de type « Vivre mon habitat » pendant une durée de 3 ans conformément à l'article 23 de la RT2012.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 Voirie et parkings

6.1.1 Voirie d'accès

Forme en grave et revêtement bitume, bordure adaptée et largeur suivant plan.

6.1.2 Trottoirs

Idem 6.1.1.

6.1.3 Parkings visiteurs

Sans objet

6.2 Circulation des piétons

6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments

Revêtement béton désactivé ou balayé ou dalles sur plots.

6.3 Espaces verts

6.3.1 Aire de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet et plans de l'Architecte paysagiste, haies et végétaux divers.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant plan de l'Architecte paysagiste.

6.3.4 Arrosage

Robinet de puisage à clé en façade des bâtiments pour l'arrosage des espaces verts communs.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet

6.3.6 Cheminements

Béton balayé ou dalle sur plots ou de type pas japonais suivant plan de l'Architecte paysagiste.

6.4 Aire de jeux et équipements sportifs

Sans objet.

6.5 Eclairage extérieur

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Numérotation postale de chaque bâtiment.

6.5.2 Eclairage des espaces extérieurs

Eclairage extérieur par bornes anti-vandalisme type Vivara des établissements Philips ou par candélabres ORIENTIS des établissements Eclatec ou équivalent.

6.6 Clôtures

6.6.1 Sur rue

Clôture en serrurerie d'une hauteur sur un muret maçonné, suivant plans architecte et permis de construire.

Le portillon d'entrée présent côté rue de l'Est sera commandé via la platine vidéo de rue à défilement, la platine sera équipée d'un lecteur de badges Vigik pour le déverrouiller et laisser l'accès aux concessionnaires.

Le Portillon coté Canal sera équipé d'un lecteur Vigik pour le déverrouiller et laisser l'accès aux concessionnaires.

6.7 Réseaux divers

6.7.1 Eau

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

6.7.2 Gaz

L'alimentation en gaz se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'à la. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

6.7.3 Electricité

L'alimentation en électricité se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au local BT / ou jusqu'au coffret de façade. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

6.7.4 Poste d'incendie, extincteurs

Extincteurs dans les parkings en sous-sol suivant demande des services de sécurité.

6.7.5 Egouts

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

Fibre optique : dito 2.9.7

6.7.8 Drainage du terrain

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs.
Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

Fait à,
Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE